

CHANGEMENT DE DOMICILE

1548 XV 50

Vous avez une ancienne
immatriculation

 **AA-029-AA** 

Vous avez une nouvelle
immatriculation

Pièces à fournir obligatoirement :

Le certificat d'immatriculation original
(ancienne carte grise : gardez le coupon détachable complété
et signé)

la demande d'immatriculation (cerfa n°
13750*03) dûment remplie et signée par
le titulaire et le ou les co-titulaire(s)

Photocopie de pièce d'identité en cours
de validité du titulaire et du ou des co-
titulaire(s)
(Carte d'identité, permis de conduire, Passeport)

un justificatif de domicile de moins de 6
mois (Quittance de loyer, eau, gaz, électricité, téléphone,
assurance habitation.)

le contrôle technique en cours de
validité pour les véhicules de plus de 4
ans (sauf pour les motos, les remorques
et les caravanes)

un chèque de 2,76 € libellé à l'ordre de
la régie des recettes de la Préfecture .

une enveloppe affranchie et libellée à
votre nom et adresse

Se connecter sur le site Internet :
<https://immatriculation.ants.gouv.fr> et
suivre les étapes proposées

Cocher

N° de téléphone portable (facultatif) :

(un SMS d'information vous sera envoyé lorsque votre titre sera depuis plus de deux jours au
bureau de poste).

Nota : L'ensemble de ces pièces assure la recevabilité de votre dossier sous réserve de sa
validation par le service instructeur.

Ouverture de l'accueil cartes grises lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8H30 à 12H30